

## Fermeture du Fonds distinct de titres à revenu fixe opportuniste Sun Life et transfert de l'actifs

Semaine du 7 juillet 2025

---

### Vous aurez peut-être des mesures à prendre

Vous n'avez aucune mesure à prendre à la suite de ce changement. Toutefois, si vous souhaitez transférer votre argent à un autre fonds que le fonds de remplacement, veuillez passer en revue vos options de placement.

Le **7 août 2025**, la Sun Life fermera le Fonds distinct de titres à revenu fixe opportuniste Sun Life (le fonds fermé). Nous transférerons toutes les sommes placées dans le fonds fermé – et toutes les cotisations futures – au fonds de remplacement indiqué ci-dessous.

Fonds fermés	Fonds de remplacement
Fonds distinct de titres à revenu fixe opportuniste Sun Life	Fonds distinct de revenu mensuel PIMCO Canada

Le gestionnaire du fonds (Gestion d'actifs PMSL inc.) a fermé le fonds.

### Quelle est l'incidence de ce changement sur vous?

Le **7 août 2025**, nous transférerons toutes les sommes placées dans le fonds fermé – et toutes les cotisations futures – au fonds de remplacement indiqué ci-dessus. Si votre régime n'offre pas le fonds de remplacement, nous ajouterons automatiquement ce dernier à votre gamme de placements avant le transfert le 7 août 2025.

Après le changement, vous verrez dans votre compte une vente correspondant aux fonds fermés et un achat correspondant aux fonds de remplacement. Ces opérations n'entraîneront pas de gain ni de perte en capital imposable dans la mesure où l'actif inscrit à votre nom est placé dans un régime enregistré.

Si vous détenez de l'argent dans un fonds fermé dans le cadre d'un régime non enregistré (imposable), **vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital au moment du transfert**. Vous devez déclarer les gains et les pertes en capital dans votre déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2025. La Sun Life vous fournira les feuillets fiscaux requis au début de 2026. Vos feuillets fiscaux refléteront tous les revenus générés par vos placements dans le régime non enregistré.

Pour en savoir plus sur la façon dont les fonds distincts peuvent générer des gains en capital dans des régimes non enregistrés, veuillez lire l'article accessible [ici](#).

Vous pouvez aussi transférer votre argent à tout autre fonds offert dans votre régime. Vous pouvez le faire en tout temps avant ou après le transfert automatique du **7 août 2025**.

**Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.**

## À propos du fonds de remplacement

Le **Fonds distinct de revenu mensuel PIMCO Canada** peut constituer une option attrayante pour les investisseurs axés sur le revenu qui cherchent un placement en obligations offrant le potentiel d'une source de revenu relativement élevé et stable, avec un accent sur les titres à revenu fixe de grande qualité. Le fonds est géré activement pour maximiser le revenu courant tout en maintenant un profil de risque relativement faible, avec un objectif secondaire d'appréciation du capital.

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site des participants, à **masunlife.ca**. Ensuite, sélectionnez **Gérer le régime > Outils > Répartition de l'actif**.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Le site Morningstar® vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent. Les renseignements de Morningstar sur le Fonds distinct de revenu mensuel PIMCO Canada seront accessibles quand le fonds aura été ajouté au régime.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous **Vous avez de la difficulté à ouvrir une session?**

### Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillers en services financiers (personnes portant le titre de conseillers en régimes de rentes collectives au Québec) spécialisés dans les régimes d'épargne au travail dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life. Cliquez [ici](#) pour obtenir des renseignements sur ce programme.

**Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts  
par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie,  
membre du groupe Sun Life.**